

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

Etaient présents : GUINLE Marie-Laure, LACOSTE Pierre, LAMON Monique, DUCASSE

Jérôme, DUPUY Jean-François, BONNET Marielle, LESTRADE Nicolas,

ADER Patrick, DUGES Albert, GUILHAUME Régis

Absents excusés: LAPEYRE Laurent,

<u>Secrétaire séance :</u> Monsieur DUCASSE Jérôme.

ORDRE DU JOUR:

<u>1) Modification des statuts du syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de l'arros :</u>

- En application de la Loi Notre, à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées devient membre du syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Arros, en représentation substitution des communes d'Angos et Montignac.
- De fait, le syndicat qui était un syndicat intercommunal devient un syndicat mixte fermé.
- Cette modification de structure doit nécessairement passer par une modification des statuts. Cette modification des statuts du syndicat permettra également d'intégrer la modification de l'adresse du syndicat ainsi que l'intégration de la commune de Banios.
- Le Président du SIAEP de l'Arros propose de ne pas modifier la représentation à l'intérieur du syndicat, en accordant 2 délégués à la communauté d'agglomération et 1 délégué pour les autres communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, les nouveaux statuts du SIAEP de l'Arros.

Voté à l'unanimité

2) Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert « agence de gestion et dévellopement informtique » A.G.E.D.I

- Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et modifier l'objet du syndicat (Article 3).
- Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I,
- Approuve le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- Approuve la modification de l'objet du syndicat,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat Informatique A.GE.D.I.

Voté à l'unanimité

3) Demande de subventions-travaux sur voirie communale et rurale « chemin de l'Estéous » et « rue du Lavoir » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie « chemin de l'Estéous » « rue du Lavoir » et « rue de Layerle »

Le devis établi par :

- l'entreprise POMES DARRE

	TOTAL	17290	€ Н.Т
•	Chemin de Layerle	<u>6240</u>	<u>€ H.T</u>
•	Rue du Lavoir	3420	€ H.T
•	Chemin de l'Estéous	7630	€ Н.Т

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'accepter le devis de l'entreprise POMES DARRE pour un montant de 17290 € HT
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions au titre du FAR et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Voté à l'unanimité

<u>4) demande de subventions - travaux de restauration et sécurisation de l'escalier</u> accédant à l'église de Souyeaux :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de restaurer et sécuriser l'accès à l'église réalisé en calade de galets et labasses de schiste. Cet ensemble rare et exceptionnel mérite une attention particulière.
- Il sera effectué un travail de restauration douce ainsi qu'une mise en sécurité avec poses de rampe sur les murs latéraux, et un aménagement du sol de part et d'autres de l'escalier.

Un devis a été établi par :

o l'entreprise LATARCHE Flavien

30 504 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'accepter le devis de l'entreprise LATARCHE Flavien pour un montant de 30504 € HT
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions au titre du FAR; DETR; FRI et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.